

lité publique, ni l'usage ou le loyer gratuit de ces mêmes édifices, ni le montant des salaires auxquels ont droit les prêtres, les religieux et les religieuses de ces maisons qui se dévouent sans être payés ; n'est-ce pas encore au public que vont ces salaires ?

D'où provient ce montant énorme de \$522,314.76 dépensé annuellement par les corps religieux d'éducation et de charité ? Du revenu des propriétés que plusieurs Communautés possèdent en dehors de la ville et qui, venant ainsi de l'extérieur, est dépensé en ville et au profit des citoyens de Québec ; des sommes que les couvents de la campagne versent aux maisons-mères de la ville ; de la charité privée ; car c'est en tendant la main et en se faisant les mendiants des pauvres que les Communautés peuvent à leur tour faire l'aumône ; et cet argent des pauvres fructifie ensuite au centuple, grâce à une économie prodigieuse et à une industrie incomparable. Les membres de ces Corporations font vœu de pauvreté ou vivent pauvrement ; ils ne retirent absolument aucun salaire et ils donnent leurs services au public gratuitement.

\* \* \*

Voilà les taxes que les Communautés religieuses paient, chaque année, à la ville de Québec.